

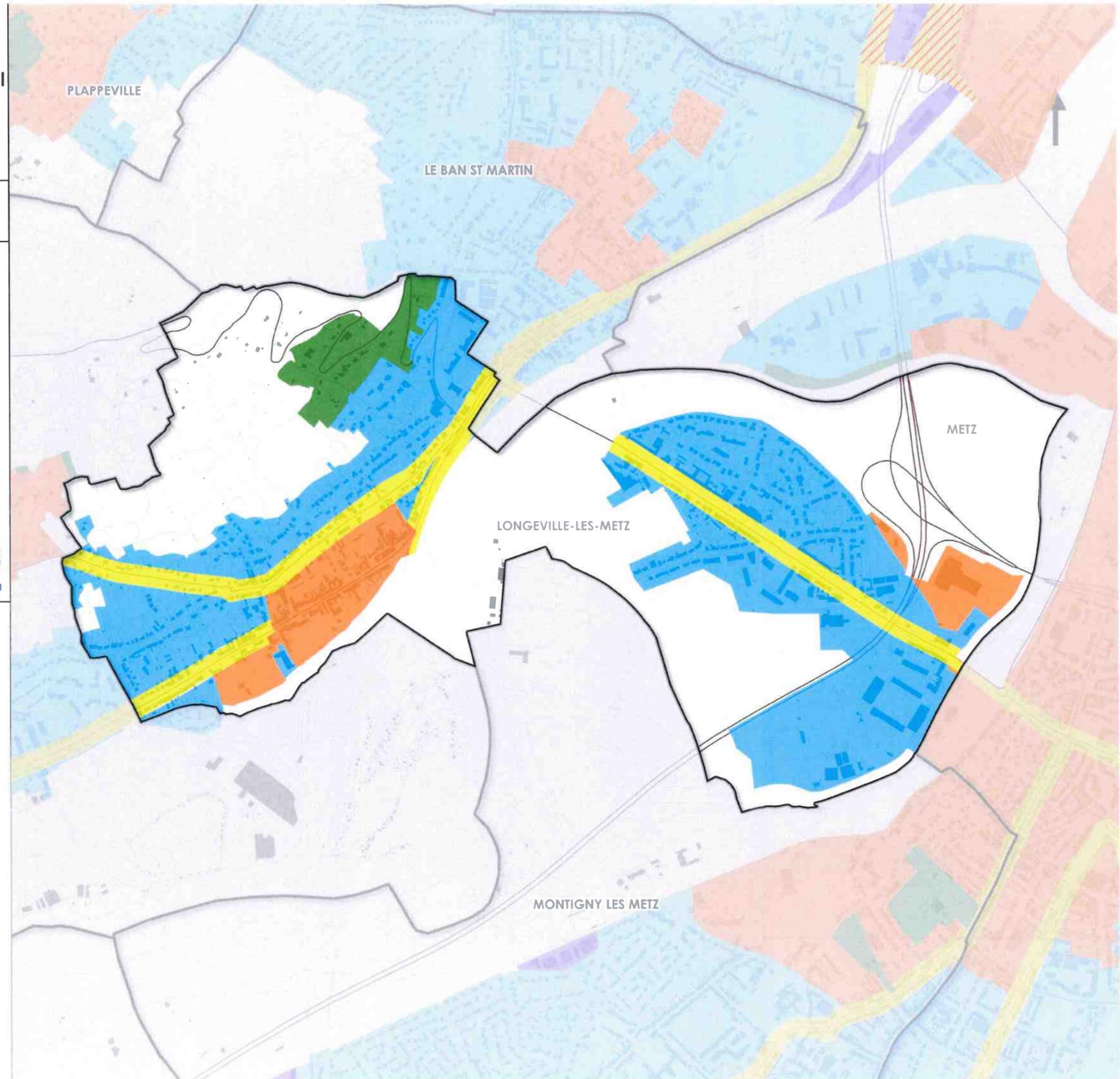
Règlement Local de Publicité intercommunal Commune de LONGEVILLE-LES-METZ

Zonage des publicités et préenseignes
Tome 3 - Annexes

Document arrêté en Conseil Métropolitain le 03 Juin 2024
Document soumis à l'approbation en Conseil
Métropolitain le 03 Février 2025

Sources :
DGFIP Cadastre ©, Droits de l'État réservés © 2023
Bd Topo - IGN © 2022

Réalisation : Eurométropole de Metz
Date de réalisation : 25/03/2025



Légende

-  ZP1 : secteurs patrimoniaux - Interdiction de publicité absolue
-  ZP2 : secteurs patrimoniaux - Interdiction de publicité relative
-  ZP3 : secteurs mixtes à dominante résidentielle, d'équipements et de commerces de proximité
- Axes structurants**
-  ZP4-A : axes structurants dans le coeur métropolitain
-  ZP4-B : axes structurants dans l'unité urbaine
- Secteurs d'activités économiques**
-  ZP5-A : secteurs d'activités majeurs
-  ZP5-B : secteurs d'activités diffus dans le tissu urbain
-  ZP5-C : secteurs d'activités de communes hors de l'unité urbaine
-  Secteur hors agglomération
-  Bâti
-  Tronçon de route
-  Limite communale
-  Limite parcellaire